

Certificat Médical
pris en application des articles L. 231-2 du Code du Sport
(Licence Athlé Santé)

Je soussigné, Docteur : _____

Demeurant à: _____

Certifie avoir examiné ce jour M. / Mme /Melle: _____

Né(e) le : ____ / ____ / ____ Demeurant à: _____

Et n'avoir pas constaté, à ce jour, de contre-indication à la pratique de l'Athlétisme.
Je l'informe de l'obligation de déposer auprès de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) une déclaration d'usage ou une demande d'Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques en cas d'utilisation, même ponctuelle, de produits susceptibles d'entraîner une réaction positive lors d'un contrôle antidopage.

Fait à _____, le ____ / ____ / ____

Cachet du Médecin et Signature du médecin

Article 2.1.2 des Règlements généraux de la Fédération Française d'Athlétisme :

- Les personnes qui demandent une Carte d'adhérent, à l'exclusion des Non-pratiquants (licence Athlé Encadrement), doivent produire :
 - un certificat médical de non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en Compétition pour les licences Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Découverte et Athlé Running ainsi que pour le titre de participation Pass'running ;
 - un certificat médical de non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme pour la licence Athlé Santé.
- Ce certificat médical, établi par un médecin de leur choix, doit être délivré suivant la réglementation en vigueur et **être daté de moins de trois mois au moment de la demande de création ou de renouvellement de la Carte d'Adhérent.**

Certificat Médical
pris en application des articles L. 231-2 du Code du Sport
(Licence Athlé Santé)

Je soussigné, Docteur : _____

Demeurant à: _____

Certifie avoir examiné ce jour M. / Mme /Melle: _____

Né(e) le : ____ / ____ / ____ Demeurant à: _____

Et n'avoir pas constaté, à ce jour, de contre-indication à la pratique de l'Athlétisme.
Je l'informe de l'obligation de déposer auprès de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) une déclaration d'usage ou une demande d'Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques en cas d'utilisation, même ponctuelle, de produits susceptibles d'entraîner une réaction positive lors d'un contrôle antidopage.

Fait à _____, le ____ / ____ / ____

Cachet du Médecin et Signature du médecin

Article 2.1.2 des Règlements généraux de la Fédération Française d'Athlétisme :

- Les personnes qui demandent une Carte d'adhérent, à l'exclusion des Non-pratiquants (licence Athlé Encadrement), doivent produire :
 - un certificat médical de non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en Compétition pour les licences Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Découverte et Athlé Running ainsi que pour le titre de participation Pass'running ;
 - un certificat médical de non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme pour la licence Athlé Santé.
- Ce certificat médical, établi par un médecin de leur choix, doit être délivré suivant la réglementation en vigueur et **être daté de moins de trois mois au moment de la demande de création ou de renouvellement de la Carte d'Adhérent.**